

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 54 du 10 décembre 2015

PARTIE PERMANENTE
Armée de terre

Texte 11

INSTRUCTION N° 1/DEF/RH-AT/PRH/LEG
portant abrogation de textes.

Du 21 novembre 2015

INSTRUCTION N° 1/DEF/RH-AT/PRH/LEG portant abrogation de textes.

Du 21 novembre 2015

NOR D E F T 1 5 5 2 0 6 5 J

Textes abrogés :

Instruction n° 3077/DEF/DCSN/R du 10 février 1983 (BOC, p. 1008 ; BOEM 314.2.1.3, 722.1.3.1) modifiée.

Instruction n° 7000/DEF/PMAT/EG/B du 12 juillet 1985 (BOC, p. 4553 ; BOEM 132.2.2.2.1.1, 314.2.1.2) modifiée.

Instruction n° 8000/DEF/PMAT/EG/B du 12 juillet 1985 (BOC, p. 4643 ; BOEM 314.2.1.3) modifiée.

Instruction n° 2414/DEF/PMAT/EG/B du 28 juin 1996 (BOC, p. 3123 ; BOEM 314.2.1.2).

Instruction n° 3956/DEF/PMAT/EG/B du 19 juin 1997 (BOC, p. 3303 ; BOEM 314.2.1.3) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 54 du 10 décembre 2015, texte 11.

Les instructions mentionnées ci-dessous sont abrogées :

- instruction n° 3077/DEF/DCSN/R du 10 février 1983 modifiée, relative au livret matricule des personnels non officiers engagés ou de carrière ;
- instruction n° 7000/DEF/PMAT/EG/B du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la composition et à la tenue des dossiers des officiers de l'armée de terre ;
- instruction n° 8000/DEF/PMAT/EG/B du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la composition et à la tenue des dossiers des sous-officiers de l'armée de terre ;
- instruction n° 2414/DEF/PMAT/EG/B du 28 juin 1996 relative à la composition et à la tenue des dossiers des officiers et des aspirants de réserve de l'armée de terre ;
- instruction n° 3956/DEF/PMAT/EG/B du 19 juin 1997 modifiée, relative à la composition et à la tenue des dossiers des sous-officiers de réserve de l'armée de terre.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Hervé WATTECAMPS.